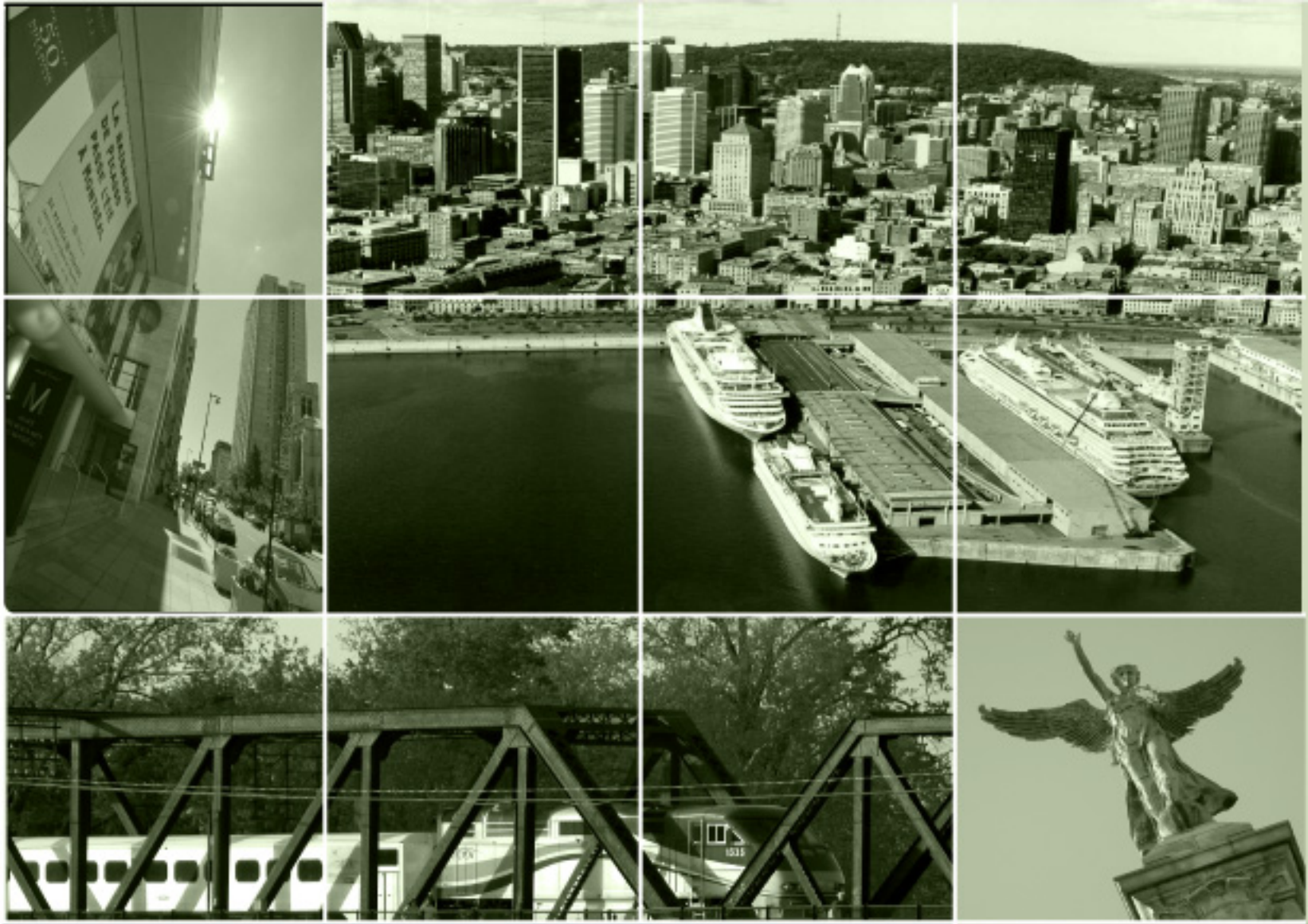

Rapport d'activités

de la Communauté métropolitaine de Montréal

2004

Communauté métropolitaine
de Montréal

Table des matières

3 Mot du président

5 Mot du directeur général

8 La Communauté métropolitaine de Montréal

2004 : les faits saillants

12 - GV22 : une reconnaissance du rôle-moteur des villes-régions
13 - Transfert de la taxe d'accise fédérale sur les carburants
14 - Plan de développement économique : une consultation stimulante
15 - Les grappes : l'expression d'une volonté des acteurs économiques
16 - L'économie métropolitaine
16 - Transport en commun : une conjoncture favorable
18 - Schéma métropolitain d'aménagement et de développement : le projet évolue
19 - Le Fonds bleu : 14 projets complétés ; un second Plan à l'horizon
19 - Le Fonds vert : pour conserver des sites naturels
20 - Le Plan métropolitain de gestion des matières résiduelles : de la consultation à l'adoption
20 - Logement social : la CMM assume un rôle majeur à l'échelle métropolitaine
21 - Financement des équipements métropolitains : vers une nouvelle entente
22 - Le développement artistique et culturel : un rôle à définir
22 - Géomatique : des outils de gestion intégrée du territoire
23 - La Loi de la CMM : évaluation en cours

L'organisation

24 - Les membres du Conseil
26 - L'organigramme
27 - Les membres du comité exécutif
28 - Les membres des commissions

Annexes

36 - Les 63 municipalités de la Communauté métropolitaine de Montréal
38 - La CMM en quelques chiffres

ISBN 2-923013-49-2

Dépôt légal: juillet 2005
Bibliothèque nationale du Québec
Bibliothèque nationale du Canada

Mot du président

Une année charnière vers le développement d'une culture métropolitaine

En créant la Communauté métropolitaine de Montréal, le gouvernement du Québec reconnaissait formellement le rôle économique, social et culturel de la région métropolitaine et la nécessité de planifier, de coordonner et de financer, à cette échelle, un certain nombre de compétences stratégiques comme l'aménagement du territoire, le développement économique, le transport, le logement social et l'environnement. Ce faisant, le gouvernement donnait à la région métropolitaine un outil supplémentaire pour augmenter sa contribution à la prospérité de toutes les régions du Québec.

L'année 2004 a permis aux acteurs gouvernementaux, mais également au milieu des affaires et à la société civile, de mieux connaître la réalité des besoins de la région métropolitaine. En juin, la Communauté a tenu, avec l'aide de la Fédération canadienne des municipalités, le Forum national sur la croissance économique. Les maires des 22 villes-régions canadiennes et plusieurs représentants de la société civile se sont retrouvés autour d'une même table pour discuter des stratégies à mettre en place afin d'accroître la compétitivité des grandes villes canadiennes face à la concurrence des autres métropoles nord-américaines.

Avec mes collègues du Québec et du Canada, nous avons réussi à sensibiliser les leaders gouvernementaux à cette incontournable réalité : il faut donner aux villes-régions de nouvelles sources de revenus basées sur la croissance économique pour leur permettre d'accélérer les investissements requis en matière de logement social, d'infrastructures (égouts, aqueducs et voirie locale), de transport en commun et d'espaces bleus et verts. Rappelons que les besoins en investissement pour la région métropolitaine de Montréal s'élèvent, au minimum, à 15 milliards de dollars sur quinze ans.

À cet égard, le dernier budget fédéral, qui confirme le transfert aux villes d'une partie de la taxe d'accise sur les carburants, est une excellente nouvelle. Il reste cependant à concrétiser cette proposition par la conclusion d'une entente fédérale-provinciale qui précisera les modalités de ce transfert. Pour la Communauté, cette entente doit prévoir une formule de répartition qui tienne compte des besoins particuliers des régions métropolitaines. C'est pour cette raison que le conseil de la Communauté a adopté, en décembre 2004, une position qui demande au gouvernement du Québec de consacrer 75 % de ces nouveaux revenus aux infrastructures de base des municipalités, répartis au prorata de la population, l'autre 25 % étant consacré au transport en commun et réparti sur la base de l'achalandage.

Il va sans dire que la Communauté a travaillé d'arrache-pied, au cours de la dernière année, à l'élaboration des grands outils qui permettront d'atteindre les objectifs définis dans sa vision stratégique.

Un projet de plan métropolitain de développement économique a été soumis à des consultations publiques et un projet de schéma métropolitain d'aménagement et de développement devrait bientôt suivre la même voie. Il s'agit de deux dossiers majeurs qui contribueront à guider le développement futur de la région métropolitaine et ce, dans un esprit de développement durable et équitable pour l'ensemble des secteurs qui composent le territoire de la Communauté. Soulignons que la majorité des acteurs économiques de la région métropolitaine ont accueilli très positivement le projet de plan de développement élaboré par la Communauté et qu'un consensus se dégage autour du développement des 15 grappes métropolitaines identifiées.

En 2004, la Communauté a également élaboré un projet de décentralisation du transport en commun sur son territoire afin d'optimiser son développement. Cette proposition est une réponse à la volonté du gouvernement du Québec de décentraliser un certain nombre de responsabilités vers les régions et s'inscrit dans les champs de compétences stratégiques de la Communauté. Un projet de plan métropolitain de gestion des matières résiduelles a, par ailleurs, été adopté à l'unanimité par le conseil de la Communauté en juin 2004.

Ce ne sont là que des exemples des réalisations multiples de la Communauté, qui constitueront des leviers majeurs pour accélérer la croissance et le développement durable de la région métropolitaine de Montréal.

Force est de constater qu'après quatre ans d'existence, la Communauté métropolitaine de Montréal a su affirmer son leadership et rallier un grand nombre d'acteurs du développement économique, social, culturel et environnemental à ce qu'on peut appeler une culture métropolitaine, qui fait appel à une mobilisation de toutes les forces vives de la région pour assurer une qualité de vie exemplaire à l'ensemble de sa population.

Gérald Tremblay

Mot du directeur général

Un travail soutenu, innovant et productif

Après quatre ans d'existence, la Communauté métropolitaine de Montréal s'affirme comme un acteur majeur à l'échelle de la région métropolitaine : elle progresse dans la réalisation de ses objectifs, consolide ses liens avec ses partenaires, mobilise la communauté d'affaires et produit des réalisations tangibles dans ses différents champs de compétences stratégiques.

L'événement métropolitain le plus médiatisé de l'année 2004 aura sûrement été la rencontre des maires des 22 grandes villes canadiennes à Montréal, sous l'égide de la Communauté et de la Fédération canadienne des municipalités. Cet événement a permis d'affirmer, sur la scène nationale, la préoccupation commune des villes-régions canadiennes, soit d'accéder à de nouvelles sources de financement dans le but d'accroître les investissements et la compétitivité internationale des villes-régions. Ce faisant, elle pourront continuer à jouer leur rôle moteur dans la création de la richesse collective. En décembre, le conseil de la Communauté a d'ailleurs adressé au gouvernement du Québec une demande pour que soit conclue rapidement une entente fédérale-provinciale permettant le transfert à la Communauté et aux municipalités d'une partie de la taxe d'accise fédérale sur les carburants. Ce dossier demeure prioritaire pour les prochains mois.

L'année 2004 a aussi été celle de la consultation publique sur le projet métropolitain de plan de développement économique. L'exercice a été très bien accueilli par les principaux acteurs économiques de la région métropolitaine et plusieurs d'entre eux ont manifesté leur volonté de contribuer à l'atteinte de l'objectif fixé : être, d'ici 2025, dans le peloton de tête des régions nord-américaines au chapitre du produit intérieur brut per capita.

Plusieurs dossiers majeurs ont évolué en 2004.

Dans le domaine du transport en commun, la Communauté a élaboré un projet de décentralisation s'appuyant sur la perspective de transfert d'une partie de la taxe d'accise fédérale sur les carburants.

Dans le domaine de l'aménagement, les études et consultations menées en 2004 ont permis l'élaboration d'un projet de schéma métropolitain d'aménagement et de développement, qui sera soumis au conseil pour adoption au début de l'année 2005.

Les retombées du Fonds bleu mis en place par la Communauté se sont également concrétisées : 14 des 16 projets d'aménagement riverain prévus au premier Plan de mise en valeur des espaces bleus ont été complétés. Ces projets améliorent l'accès aux plans d'eau de la région, tant pour les riverains que pour les plaisanciers, tout en protégeant, voire en réhabilitant, des écosystèmes fragiles. Un second plan sera mis en œuvre dès 2005.

En environnement, le projet de Plan métropolitain de gestion des matières résiduelles (PMGMR) a fait l'objet d'importantes modifications à la suite des consultations publiques tenues en 2003 et a été adopté à l'unanimité par le conseil de la Communauté, en juin 2004.

La Communauté métropolitaine a, par ailleurs, continué à jouer son rôle en matière de logement social avec une contribution de 32 M$ en 2004. Ce soutien financier se poursuivra dans les prochaines années et sera complété par des interventions de planification et de coordination puisque la Communauté travaille actuellement à définir ses orientations en matière de logement social et abordable.

Enfin, l'année 2004 aura été marquée par une implication plus grande de la Communauté à l'égard des milieux culturels. Mentionnons notamment le soutien à l'organisation d'un Forum métropolitain de l'industrie cinématographique et une contribution au financement d'une étude sur les interactions entre l'activité culturelle et l'économie métropolitaine. La culture et les arts permettent d'améliorer la qualité de vie et l'attractivité de la région, et sont d'importants leviers de développement économique et social.

En somme, l'année 2004 représente un jalon de plus vers la réalisation de la Vision 2025 de la Communauté. C'est d'ailleurs dans cet esprit que les élus métropolitains ont unanimement recommandé au ministre des Affaires municipales, du Sport et du Loisir, dans un document de commentaires transmis en décembre dernier en vertu de la Loi sur la CMM, d'appuyer la mise en place d'une dynamique métropolitaine comme une nécessité incontournable pour assurer la compétitivité et l'attractivité de la région.

Massimo Iezzoni

Le Rapport d'activité

La Communauté métropolitaine de Montréal

Créée le 1er janvier 2001, la Communauté métropolitaine de Montréal (CMM) est un organisme de planification, de coordination et de financement qui regroupe 63 municipalités, dont Montréal, Laval et Longueuil. Elle compte 3,5 millions d'habitants et 1,4 million de ménages répartis sur une superficie de plus de 4 000 kilomètres carrés.

Moteur économique et culturel du Québec, l'agglomération montréalaise représente notamment :

- 48 % de la population du Québec;
- 49 % de l'emploi;
- 50 % du PIB québécois;
- 25 milliards de dollars de revenus pour le gouvernement du Québec;
- 53 % des dépenses d'immobilisations privées;
- 73 % du capital de risque investi au Québec;
- 46 % des livraisons manufacturières.

La CMM exerce des compétences dans ce qu'il est convenu d'appeler les fonctions stratégiques d'une région, soit en matière :

- d'aménagement du territoire ;
- de développement économique ;
- de logement social ;
- d'équipements, d'infrastructures, de services et d'activités à caractère métropolitain ;
- de développement artistique et culturel ;
- de transport (transport en commun et réseau artériel) ;
- et d'environnement.

Contrairement à une agence métropolitaine à mandat unique, la CMM a, par conséquent, la possibilité de poursuivre une stratégie intégrée et multisectorielle à l'échelle de la région métropolitaine.

La CMM dispose d'un budget annuel qui se chiffrait à un peu plus de 73 M$ pour l'exercice financier 2004. Ses revenus proviennent essentiellement des quotes-parts versées par les municipalités membres.

En vertu de sa loi constituante, la CMM est dirigée par un conseil composé de 28 élus provenant des municipalités membres. Le maire de Montréal est d'office président du conseil. Ce dernier préside également les travaux du comité exécutif, composé de huit membres, dont les maires de Laval et de Longueuil.

Le conseil de la Communauté a, en outre, créé cinq commissions correspondant à autant de domaines d'intervention de la CMM, soit :

- la commission d'aménagement ;
- la commission du développement économique, des équipements métropolitains et des finances ;
- la commission de l'environnement ;
- la commission du logement social ;
- et la commission du transport.

Le conseil a également mis sur pied un comité consultatif agricole.

Pour mener à bien sa mission de planification, de coordination et de financement, la CMM s'est donné quatre objectifs principaux :

> doter la région métropolitaine de Montréal d'une vision commune et partagée, qui sera suivie d'un plan de développement économique et d'un schéma métropolitain d'aménagement et de développement cohérents, afin que la région puisse être compétitive à l'échelle internationale ;
>
> assurer un développement harmonieux et équitable sur l'ensemble du territoire de la Communauté, dans un environnement de qualité pour les citoyens et les citoyennes de la région ;
>
> aspirer à une véritable fiscalité métropolitaine basée sur une diversification des sources de revenus, afin de financer les activités métropolitaines ainsi que les activités municipales dans des secteurs spécifiques ;
>
> harmoniser les programmes et les politiques du gouvernement et des organismes régionaux du territoire avec les activités de la CMM.

En septembre 2003, le conseil de la CMM adoptait, après une large consultation publique, un énoncé de vision stratégique du développement économique, social et environnemental de la région métropolitaine. Intitulée « Cap sur le monde : bâtir une communauté compétitive, attractive, solidaire et responsable », cette vision esquisse ce que pourrait devenir la Communauté en 2025, si les efforts nécessaires étaient consentis.

Une « communauté compétitive », parce que la région doit se fixer le défi d'être parmi les meilleures, permettant ainsi à l'agglomération de faire à nouveau partie du peloton de tête des régions métropolitaines :

> il nous faut, en ce sens, répondre efficacement aux enjeux démographiques, tout en valorisant la structure diversifiée de notre économie, notre main-d'œuvre qualifiée et productive et notre présence affirmée dans les créneaux dynamiques et stratégiques de la nouvelle économie ;
>
> nous devons également favoriser le savoir, la créativité et la culture et stimuler l'innovation dans tous les secteurs d'activité ;
>
> il nous faut aussi consolider le rôle de Montréal comme centre intermodal de transport en Amérique et prendre le virage du transport collectif.

Une « communauté attractive », parce que nous avons aussi pour défi de continuer à mettre en valeur nos atouts afin d'attirer davantage de personnes dans la région métropolitaine, tout en continuant à donner des services de qualité à notre population :

> il nous faut, concrètement, nous doter d'infrastructures de qualité, d'un réseau de transport collectif efficace, d'un réseau autoroutier fluide, d'activités de loisirs municipaux diversifiées, d'événements de renommée internationale et de quartiers résidentiels sûrs ; en un mot, d'une qualité de vie enviable ;
>
> cela veut dire aussi être redevable aux générations futures en protégeant et en mettant en valeur le milieu naturel, en assurant une qualité élevée de l'air et de l'eau, en reconnaissant l'importance du territoire agricole et en assurant une gestion écologique de nos matières résiduelles.

Une « communauté solidaire », parce que nous nous donnons également comme défi de continuer à lutter contre l'exclusion sociale, de poursuivre les mesures visant à réduire le décrochage scolaire, d'accroître la contribution de l'immigration au développement de la communauté, de mettre en place des partenariats entre les entreprises et les institutions d'enseignement :

> cela veut dire aussi partager une vision commune et tirer profit d'un partenariat pluriel avec les acteurs du développement de la région tandis qu'un fort sentiment d'appartenance contribue positivement au dynamisme de l'agglomération.

Une « communauté responsable », parce que nous entendons enfin relever le défi d'instaurer des pratiques d'information continue et un « gouvernement en ligne » en vue d'associer le citoyen à la prise de décision.

Cette « Vision 2025 » de la CMM permettra d'orienter, vers des objectifs communs et cohérents, les prochains outils de planification que la Communauté est en train d'élaborer. Elle confirme qu'une direction claire se dessine pour l'avenir de la région et que tous et toutes sont conviés à mettre l'épaule à la roue.

2004 : LES FAITS SAILLANTS

GV22 : UNE RECONNAISSANCE DU RÔLE-MOTEUR DES VILLES-RÉGIONS

Fait saillant de l'année 2004 à l'échelle nationale dans le domaine municipal : la Communauté métropolitaine de Montréal a organisé, avec la Fédération canadienne des municipalités, le Forum national sur la croissance des grandes villes du Canada. La rencontre, tenue du 9 au 11 juin à Montréal, rassemblait les maires des 22 villes-régions canadiennes, qui représentent à elles seules 60 % de la population et des emplois, et invitait les gouvernements et la société civile à travailler ensemble pour améliorer la santé des villes et la qualité de vie des citoyens et des citoyennes.

Cet appel au partenariat visait notamment à répondre aux besoins des villes-régions en matière :

- d'investissement public dans des infrastructures municipales de qualité (eau, routes, ponts), qui contribuent à la compétitivité des villes et à leur potentiel d'attraction, et dont les dividendes en termes de santé publique, d'environnement et de qualité de vie sont considérables ;
- d'investissement dans le transport en commun, pour accroître la mobilité des personnes et des biens, réduire les pertes économiques liées à la congestion routière, la détérioration des infrastructures causée par le transport automobile et pour améliorer la qualité de l'air ;
- d'investissement dans le logement à prix abordable, pour bâtir des collectivités viables et bien intégrées ;
- de meilleure coordination des services aux citoyens avec les gouvernements ;
- de mesures favorisant une scolarisation accrue, facteur de productivité et de richesse collective ;
- de meilleurs services d'accueil, de soutien et d'intégration à l'immigration ;
- de soutien au dynamisme artistique et culturel ;
- d'appui aux initiatives des villes-régions dans le domaine de l'environnement.

La rencontre a donné lieu à une déclaration commune des vingt-deux maires des villes-régions canadiennes, axée sur la reconnaissance des villes-régions comme moteurs de l'économie provinciale et nationale, sur l'importance d'investir dans les infrastructures publiques et sur la nécessité de diversifier les sources de revenus des villes-régions pour leur donner les moyens de leurs ambitions.

Le président de la CMM et maire de Montréal, M. Gérald Tremblay, a saisi l'occasion pour formuler son objectif de hisser la région métropolitaine de Montréal au 6e rang des régions nord-américaines en 2025.

Transfert de la taxe d'accise fédérale sur les carburants : le fruit d'efforts initiés par la CMM

En 2004, le Premier ministre du Canada, M. Paul Martin, a ouvert la porte au transfert d'une partie de la taxe d'accise fédérale sur les carburants, qui donnerait aux grandes villes un nouveau levier financier de développement.

La CMM a joué un rôle actif dans ce dossier, faisant plusieurs représentations auprès de la Fédération canadienne des municipalités (FCM) et des gouvernements. Ces représentations ont porté fruit et la position défendue par la Communauté a été prise en compte dans la formule de répartition énoncée par la FCM dans sa déclaration du 4 décembre 2004.

Le 16 décembre 2004, le conseil de la CMM adoptait pour sa part une résolution invitant le gouvernement du Québec à instaurer avec la région métropolitaine de Montréal un partenariat de développement, portant sur la remise aux municipalités d'une partie de la taxe d'accise fédérale sur les carburants et prévoyant notamment :

- la conclusion d'une entente entre le gouvernement du Québec et le gouvernement du Canada afin d'assurer le versement aux municipalités, en 2005, de la totalité des sommes provenant de la taxe d'accise fédérale sur les carburants que le gouvernement du Canada leur destinerait ;
- la répartition des sommes provenant de la taxe d'accise fédérale sur les carburants selon une formule qui tienne compte, dans une proportion de 75 % des sommes allouées, de la population et, dans une proportion de 25 %, de l'achalandage des réseaux de transport en commun ;
- la mise en place d'un programme tripartite de remise à niveau des infrastructures de base des municipalités, dont le financement serait assuré par les gouvernements du Canada et du Québec et les municipalités, ce programme devant permettre la réalisation de travaux d'une valeur d'au moins 600 M$ par année ;
- la mise en place d'un nouveau cadre financier et institutionnel du transport en commun avec la CMM visant à assurer le financement des immobilisations et des coûts d'exploitation.

Plan de développement économique : une consultation stimulante

Au cours de l'année 2004, plusieurs travaux de recherche et de réflexion ont permis de réaliser un document d'orientation identifiant les tendances, les défis, les enjeux, les objectifs et les moyens de mise en œuvre du plan de développement économique de la CMM.

Ce document, soumis aux municipalités en mai, a suscité des commentaires positifs de leur part. Il a fait l'objet, en octobre et novembre 2004, d'une consultation publique tenue sous l'égide de la *Commission du développement économique, des équipements métropolitains et des finances*. Plus de 130 personnes ont participé à l'une ou l'autre des cinq séances et quinze mémoires ont été déposés ou présentés, la plupart venant du monde municipal (MRC, municipalités, Centres locaux de développement, Table des préfets, partis politiques municipaux...).

Parmi les moyens identifiés pour stimuler le développement économique de la région métropolitaine, on retiendra la promotion internationale, les stratégies d'innovation et la structuration de l'activité économique en une quinzaine de « grappes industrielles ».

La discussion publique de ces enjeux, objectifs et moyens a suscité une forte appropriation de la part des participants et un vif intérêt dans les milieux visés : pas moins de quatre secteurs industriels (cinéma, technologies de l'information, aérospatiale et sciences de la vie), interpellés par le document d'orientation de la CMM, ont entamé ou accéléré leur processus de structuration en grappes au cours de cette consultation.

Par ailleurs, l'objectif formulé dans le document, de rattraper les régions métropolitaines de Denver, Boston, Philadelphie, Dallas et San Diego en termes de croissance du PIB per capita, a amené les représentants de plusieurs de ces grappes à évaluer leur propre capacité d'améliorer leur position concurrentielle à l'échelle nord-américaine.

Le rapport intégrant les résultats de la consultation au document d'orientation a été adopté en décembre 2004, à l'occasion d'une séance publique de la *Commission du développement économique, des équipements métropolitains et des finances*.

Les grappes : l'expression d'une volonté des acteurs économiques

L'identification et la description des grappes métropolitaines ont donné lieu, en 2004, à un travail en profondeur, réalisé par l'équipe de la coordination du développement économique métropolitain, en partenariat avec le ministère des Affaires municipales et des Régions et le ministère du Développement économique, de l'Innovation et de l'Exportation. Quinze grappes ont fait l'objet d'une recherche documentaire et de consultations auprès de leurs acteurs, afin d'identifier leurs liens microéconomiques et leurs stratégies de croissance spécifiques; ce sont :

> l'aérospatiale, les sciences de la vie, les technologies de l'information, le textile et les vêtements (grappes de compétition);
>
> la culture, le tourisme, les services (grappes de rayonnement);
>
> les nanotechnologies, les matériaux avancés, les technologies environnementales (grappes de pointe);
>
> l'énergie, le bioalimentaire, la pétrochimie et la plasturgie, la métallurgie, le papier et les produits du bois (grappes de production).

Une grappe se constitue quand un secteur d'activité économique atteint une masse critique et que ses acteurs manifestent la volonté commune de se regrouper pour se donner une vision, des objectifs à court et long termes, et un plan d'affaires, dans le but d'améliorer leur performance. Un secteur d'activité peut parfois faire partie de deux grappes industrielles : ainsi, le secteur des contenus numériques fait à la fois partie de la grappe culture et de la grappe des technologies de l'information.

Rappelons que, aux termes du budget 2005 adopté en novembre 2004, la CMM consacre 1,5 M$ au développement des grappes industrielles, somme à laquelle s'ajouteront des contributions équivalentes du gouvernement du Québec, du gouvernement du Canada et du secteur privé, pour un total de 6 M$ par année. Ce montant permet à la CMM et à ses partenaires d'apporter un soutien technique et financier à chacune des grappes.

Assemblée de consultation publique, couronne Nord

Les commissaires :

- Normand Girard, membre du conseil de Laval
- George Bossé, membre du comité exécutif de Montréal et maire de l'arrondissement de Verdun
- Jean Gérin, président de la commission de consultation et président de l'arrondissement de Saint-Bruno-de-Montarville (Longueuil)
- Gilles Pelletier, vice-président de la commission et maire de Lorraine.

L'économie métropolitaine

En 2004, la CMM a publié, en français et en anglais, quatre numéros de *L'économie métropolitaine*, bulletin trimestriel qui décrit de façon synthétique l'évolution des principaux agrégats économiques et les faits saillants du trimestre. Des tableaux synthèses présentent les statistiques économiques de la région et de ses cinq secteurs : Montréal, Laval, Longueuil, couronne Nord et couronne Sud.

Des analyses thématiques sont offertes à l'occasion : en 2004, le bulletin a traité de l'évolution de l'investissement public local, du rattrapage de la région métropolitaine de Montréal en matière de scolarisation et de la santé des services financiers.

Transport en commun : une conjoncture favorable

La CMM a notamment compétence pour « planifier le transport en commun, le coordonner et en financer les aspects ayant un caractère métropolitain » (*Loi sur la CMM*, art. 158). Or, la situation du financement du transport en commun dans la région demeurait, en 2004, passablement préoccupante.

Pour sortir de l'impasse financière dans laquelle ils se trouvaient, les organismes de transport (également désignés comme les « autorités organisatrices de transport » ou AOT) se sont à nouveau résignés à augmenter les tarifs des usagers — trois fois en dix-huit mois, dans un cas.

En même temps, les différents partenaires en transport en commun de la région réitéraient leur volonté commune de développer davantage le transport en commun en priorisant des projets requérant des investissements majeurs : prolongements du métro, projets de SLR et projets ferroviaires de trains de banlieue. Cependant, la rénovation du métro existant, comme celle des trains de banlieue, draîne toujours d'importantes ressources financières.

Cette problématique du financement du transport en commun dans la région n'est pas nouvelle et a fait l'objet de discussions depuis plusieurs années. Ces discussions opposent, d'une part, la contribution du gouvernement, généralement orientée vers les immobilisations et, d'autre part, la contribution des municipalités qui assument les coûts d'exploitation, contribution qui ne cesse d'augmenter malgré la stabilité de leurs revenus fonciers.

En 2003, la Communauté avait accueilli favorablement le rapport du mandataire gouvernemental pour la région métropolitaine de Montréal, qui proposait une réforme en profondeur du cadre institutionnel et financier du transport en commun (Gouvernement du Québec, *Révision du cadre financier du transport en commun au Québec : Montréal*. Louis Bernard, mandataire, 20 décembre 2002, 133 p.).

Les quatre principaux enjeux alors identifiés pour l'avenir du transport en commun demeurent d'actualité. Ce sont :

> la croissance de la part modale du transport en commun par rapport à l'automobile ;
>
> l'insuffisance des ressources, qui ne permet pas de financer adéquatement les coûts d'exploitation et d'immobilisation du transport en commun ;
>
> le problème de l'équité des contributions financières au niveau des partenaires du transport en commun ;
>
> le rôle que doit désormais jouer la CMM en tant que principale instance de gouvernance pour l'agglomération.

À la fin de 2004, une solution à long terme au problème du financement chronique du transport en commun dans la région paraît se profiler à l'horizon.

Le transfert imminent d'une partie de la taxe d'accise fédérale sur les carburants et la perspective qu'une portion de cette taxe soit dédiée au transport en commun constitue en soi une bonne nouvelle, laissant planer la possibilité d'affecter de nouveaux revenus au financement des immobilisations en transport en commun. Par ailleurs, l'ouverture marquée par le gouvernement du Québec, dans le cadre du renouvellement du pacte fiscal, pour des projets de décentralisation, ouvre la porte à un projet de réforme du cadre institutionnel et financier du transport en commun métropolitain.

Saisissant cette ouverture, le président de la CMM, M. Gérald Tremblay, a adressé, en décembre, une lettre au ministre des Affaires municipales, du Sport et du Loisir, M. Jean-Marc Fournier, lui indiquant qu'« il faut maintenant discuter d'un véritable projet de décentralisation (...). Il faut permettre à la CMM de véritablement jouer son rôle en matière de transport en commun ».

La Communauté fera parvenir au gouvernement du Québec, au début de 2005, un projet de décentralisation du transport en commun qui permettra aux élus municipaux de la région métropolitaine de Montréal d'être enfin responsables à part entière de la planification, de la coordination et du financement de cette fonction stratégique qu'est le transport collectif pour le développement durable de la région métropolitaine.

Schéma métropolitain d'aménagement et de développement : le projet évolue

En 2004, un canevas de projet de schéma métropolitain d'aménagement et de développement a été soumis aux municipalités et aux MRC de la Communauté. Rappelons que le projet de schéma, qui doit être adopté en 2005, détermine les grandes orientations d'aménagement et de développement à l'échelle métropolitaine.

Au nombre des grands axes du projet de schéma, mentionnons :

> la consolidation du milieu urbain par la densification du territoire urbanisé, le maintien du périmètre d'urbanisation actuel, la revitalisation et la réaffectation de terrains et l'obligation de ne développer que les territoires desservis en infrastructures ;
>
> une approche intégrant aménagement et transport, par l'identification de dessertes stratégiques en transport, dans un souci de fluidité des déplacements, en privilégiant le transport collectif ;
>
> l'intensification des activités agricoles par le développement de ces activités et la préservation de la zone agricole permanente ;
>
> la protection et la mise en valeur du patrimoine naturel et bâti, incluant la protection des zones boisées en milieux agricole et urbain.

Le processus d'adoption du projet de schéma métropolitain donnera lieu à un vaste débat public sur l'ensemble des enjeux d'aménagement et de développement, alors que les municipalités, les MRC, les commissions scolaires et le gouvernement seront appelés à formuler un avis. C'est à la suite de cet exercice que le schéma métropolitain sera élaboré.

Promenade riveraine, Contrecoeur

Le Fonds bleu : 14 projets complétés ; un second Plan à l'horizon

Le premier Programme de mise en valeur des espaces bleus (Fonds bleu), élaboré par le Secrétariat métropolitain de mise en valeur des espaces verts et bleus de la CMM, en partenariat avec le *ministère des Affaires municipales, du Sport et du Loisir* (aujourd'hui *ministère des Affaires municipales et des Régions*), comprenait 16 projets d'aménagement riverain favorisant l'accessibilité aux espaces verts et bleus, dont 14 ont été complétés en 2004.

Parmi ces projets, retenons :

- dans la couronne Nord, l'aménagement d'une promenade sur pilotis dans un milieu arborescent à Lorraine, longeant la rivière aux Chiens jusqu'à la rivière des Mille Îles ;
- à Laval, la reconstruction des quais et l'agrandissement de la marina de Laval-sur-le-Lac ;
- à Montréal, la rénovation du port de plaisance de Lachine, le plus grand au Québec avec ses 400 places, et la stabilisation d'une partie des berges du parc René-Lévesque ;
- à Longueuil, le remplacement des quais du port de plaisance municipal ;
- dans la couronne Sud, la régénération des chenaux de Carignan, par des travaux d'irrigation qui ont permis de rétablir un écosystème menacé en bordure du Richelieu.

Il faut noter que la réalisation de ces projets, d'une valeur totale de 15,4 M$, a été rendue possible grâce à un financement conjoint CMM/MAMSL de 6 M$, pour un effet de levier de 2,6 fois la mise initiale.

Un deuxième Plan a été élaboré en 2004 par le Secrétariat métropolitain avec le *ministère des Affaires municipales, du Sport et du Loisir*, qui y contribueront chacun pour un maximum de 1,5 M$, tandis que la part des municipalités participantes devrait s'élever au moins à 1,5 M$, mais pourrait dépasser ce montant.

Le Fonds vert : pour conserver des sites naturels

Le *Secrétariat métropolitain de mise en valeur des espaces verts et bleus* administre par ailleurs un Fonds vert, servant à l'achat de terrains à des fins de conservation, sans cependant exclure un aménagement minimal respectant l'intégrité et le caractère naturel des lieux. Dans un premier temps, les Montérégiennes ont été ciblées, avec l'achat, conclu en 2004, d'un site sur le flanc sud-ouest du mont Saint-Hilaire, et la négociation en vue d'acquérir un site de 1 km^2 sur la calotte du mont Rougemont.

Le Plan métropolitain de gestion des matières résiduelles : de la consultation à l'adoption

À l'automne 2003, le projet de Plan métropolitain de gestion des matières résiduelles de la CMM était soumis à une consultation publique indépendante comportant 33 séances, à laquelle ont participé plus de 700 personnes et qui a recueilli plus de 120 mémoires et commentaires. Le rapport de consultation était remis à la CMM en mars 2004.

Les recommandations de la commission ont permis de bonifier l'approche de la Communauté et un projet modiifé de Plan métropolitain de gestion des matières résiduelles a été adopté à l'unanimité par le conseil de la CMM en juin 2004. En août, le ministre de l'Environnement confirmait la conformité technique de ce projet de Plan, mais soulignait qu'un aspect (le financement du recyclage des emballages et des imprimés par l'industrie) n'était pas conforme à la Politique québécoise de gestion des matières résiduelles 1998-2008, puisqu'il pourrait être invoqué pour justifier le report de la mise en œuvre du Plan. En septembre, le conseil de la CMM réaffirmait néanmoins sa position à ce sujet et rendait publique, en octobre, une

étude réalisée par la firme Enviroscope, qui conclut que le financement à 100 % de la récupération et de la valorisation des emballages et des imprimés par les entreprises ne représente pas un coût supplémentaire significatif pour celles-ci, et peut donc être assumé par elles sans perte de compétitivité.

Logement social : la CMM assume un rôle majeur à l'échelle métropolitaine

Avec la création de la CMM, le financement du logement social dans la région métropolitaine de Montréal a été modifié de façon importante. Aujourd'hui, toutes les municipalités membres de la Communauté participent au financement de la contribution municipale en matière de logement social et abordable, qu'elles accueillent ou non de telles unités de logement sur leur territoire. C'est dans le souci de partager plus équitablement le fardeau fiscal que le législateur a prévu de confier à la CMM le financement du logement social et abordable.

Concrètement, la CMM rembourse aux offices municipaux d'habitation (OMH) et à la C*orporation d'Habitations Jeanne-Mance* (CHJM) la part du déficit d'exploitation des programmes d'habitation à loyer modique (HLM) et de supplément au loyer (PSL) qui est à la charge des municipalités. Cette part équivaut à 10 % pour les HLM et à 25 % pour la CHJM. En 2004, la Communauté a remboursé la contribution municipale de 27 000 unités HLM et de près de 10 000 unités de supplément au loyer.

La Communauté rembourse également à une municipalité de son territoire le montant de la contribution de base que cette dernière verse à une coopérative d'habitation, à un OMH ou un autre organisme à but non-lucratif qui réalise un projet dans le cadre des programmes *AccèsLogis* et *Logement abordable Québec*, mis en œuvre par la SHQ. La contribution municipale s'élève à 15 % des coûts de réalisation. En 2004, la Communauté a remboursé aux municipalités des contributions qui ont permis la construction d'environ 1 300 unités de logement, réalisées dans le cadre des programmes *AccèsLogis* et *Logement abordable*.

Au total, en 2004, la CMM a versé 32 M$ au chapitre du logement social.

Afin de mieux encadrer ses interventions dans le domaine du logement, la Communauté a entrepris l'élaboration d'orientations intégrant le diagnostic, les défis et les mesures qu'elle souhaite mettre en œuvre en matière de logement social et abordable ; ce document fait actuellement l'objet de consultations.

Financement des équipements métropolitains : vers une nouvelle entente

La loi sur la CMM prévoit que la Communauté contribue au financement des équipements métropolitains suivants : le Jardin botanique, le Planétarium, l'Insectarium et le Biodôme de Montréal, ainsi que le Cosmodôme de Laval.

Une convention de subvention entre le gouvernement du Québec et la CMM précise les modalités du financement gouvernemental. Cette entente quinquennale, dans laquelle le *ministère des Affaires municipales et des Régions* s'engage à verser une contribution de 13 M$ pour le financement des équipements métropolitains, viendra à échéance à la fin de 2005. La Communauté demande au gouvernement du Québec de renouveler la convention et de porter la subvention à 20 M$ afin qu'elle corresponde au taux de fréquentation des visiteurs provenant de l'extérieur de la région métropolitaine de Montréal.

Au cours de l'année 2004, une somme de 25,2 M$ a été affectée au budget de la CMM pour financer une partie du déficit de ces équipements.

Le développement artistique et culturel : un rôle à définir

En 2004, la CMM a poursuivi des échanges avec les milieux culturels de la métropole afin d'alimenter sa réflexion sur le rôle qu'elle pourrait jouer pour soutenir le secteur culturel et maximiser ses impacts en termes de qualité de vie, d'attractivité de la région et de retombées économiques.

Rappelons que la culture a été identifiée comme une des quinze grappes industrielles de la région métropolitaine, dans le plan de développement économique de la CMM. Celle-ci a été appelée à offrir son soutien à l'industrie montréalaise du cinéma, aux prises avec une baisse du nombre de tournages à Montréal. Sous l'impulsion de M. François Macérola, qui agissait comme président du Comité organisateur, un *Forum métropolitain de l'industrie cinématographique*, financé par le *ministère des Affaires municipales, du Sport et du Loisir*[1], a été organisé sous l'égide de la CMM.

Tenu en novembre 2004, ce Forum a créé une large mobilisation autour d'un plan d'action et de projets structurants pour l'industrie. Sa principale recommandation concernait la mise sur pied d'un nouvel organisme à but non-lucratif ayant pour mission l'accueil, la promotion et le développement de l'industrie, ce qui devrait mener à la constitution d'une grappe industrielle spécifique.

Par ailleurs, la Communauté a contribué financièrement à la réalisation d'une étude, menée sous la direction du Dr Richard Florida, portant sur les interactions entre l'activité des milieux culturels et les autres domaines de l'économie métropolitaine.

Géomatique : des outils de gestion intégrée du territoire

Le *Système d'information géographique métropolitain d'aménagement* (SIGMA), mis en place en 2003, a été rendu disponible à l'ensemble des municipalités membres de la Communauté en juin 2004. Ce système regroupe cartes, données socio-économiques et données topographiques. À terme, le SIGMA permettra d'effectuer des analyses (par exemple en jumelant les données relatives aux zones inondables avec celles du cadastre), et des simulations fiables (par exemple, simulation des flux de circulation matin et soir en fonction d'un développement immobilier dans tel ou tel secteur, ou simulation du transport par camion relié à l'implantation d'un site d'enfouissement); il permettra de bâtir des indicateurs de performance et de mesurer l'évolution des éléments structurants de la région métropolitaine.

Par ailleurs, la CMM a piloté le financement et la réalisation d'une couverture photographique détaillée répondant aux besoins de l'ensemble des intervenants œuvrant sur le territoire métropolitain : municipalités, MRC, ministères, Info-excavation et entreprises de services publics, sociétés de transport. Les résultats seront disponibles à l'automne 2005 pour tous les partenaires à ce projet.

Enfin, une version préliminaire du plan d'occupation du sol à l'échelle 1/20 000, pour l'ensemble du territoire métropolitain, a été rendue disponible en décembre 2004. Ce plan sera validé par les municipalités et une version modifiée, tenant compte de ces commentaires et des rôles fonciers de 2005, sera publiée, après quoi le plan sera actualisé chaque année.

La Loi de la CMM : évaluation en cours

Les élus de la Communauté ont formulé, en 2004, des recommandations au ministre des Affaires municipales, en vue du rapport que celui-ci est tenu, par la *Loi sur la Communauté métropolitaine de Montréal*, de faire en 2005 au gouvernement, sur la mise en œuvre de cette loi et sur les compétences de la Communauté.

Convenant qu'il est nécessaire de travailler ensemble afin d'assurer la compétitivité et l'attractivité de la région métroplitaine, les élus ont unanimement recommandé au ministre :

- de reconnaître et d'appuyer la mise en place d'une dynamique métropolitaine comme une nécessité incontournable pour assurer la compétivitité et l'attractivité de la région ;
- d'instaurer une table Québec-CMM pour discuter des interventions gouvernementales et métropolitaines dans les champs de compétence de la CMM ;
- de procéder à la signature d'une entente intégrée de partenariat afin de formaliser, autour d'objectifs communs et partagés, les relations entre le gouvernement, la Communauté et d'autres acteurs engagés dans le développement de la région métropolitaine, comme prévu à la Déclaration de Montréal du GV22 ;
- d'améliorer le cadre institutionnel et financier du transport en commun dans la région métropolitaine de Montréal.

Les membres du conseil

Président du conseil :

Gérald Tremblay
Maire de la Ville de Montréal

Représentants de la Ville de Montréal :

Carol Beaupré[1]
Membre du conseil

Georges Bossé
Membre du comité exécutif
Maire de l'arrondissement de Verdun

Claude Dauphin
Membre du comité exécutif
Maire de l'arrondissement de Lachine

Alan DeSousa
Membre du comité exécutif
Maire de l'arrondissement
de Saint-Laurent

Laurent Dugas[2]
Membre du conseil

Alvaro Farinacci
Membre du conseil

Helen Fotopulos
Membre du comité exécutif
Mairesse de l'arrondissement
du Plateau-Mont-Royal

Stéphane Harbour[3]
Membre du conseil
Maire de l'arrondissement d'Outremont

James V. Infantino
Membre du conseil

Robert Libman
Membre du conseil
Maire de l'arrondissement de Côte-Saint-Luc – Hampstead-Montréal-Ouest

Michel Prescott
Vice-président du comité exécutif

Francine Senécal
Vice-présidente du comité exécutif

Monique Worth[4]
Membre du conseil
Mairesse de l'arrondissement
de Pierrefonds – Senneville

Frank Zampino
Président du comité exécutif
Maire de l'arrondissement
de Saint-Léonard

---

1 Depuis sa nomination le 12 octobre 2004.
2 Jusqu'à sa démission le 8 novembre 2004.
3 Depuis sa nomination le 10 février 2004 jusqu'à sa démission le 23 août 2004.
4 Depuis sa nomination le 10 février 2004.

Ville de Laval

Vice-président du conseil de la Communauté :

Gilles Vaillancourt
Maire

Membres :

André Boileau
Vice-président du comité exécutif

Jean-Jacques Beldié
Membre du conseil

Ville de Longueuil

Vice-président du comité exécutif de la Communauté :

Jacques Olivier
Maire

Membres :

Jean Gérin
Membre du conseil
Président de l'arrondissement
de Saint-Bruno-de-Montarville

Michel Latendresse
Membre du comité exécutif
Président de l'arrondissement
de Saint-Hubert

Couronne Nord

Claude Carignan
Maire de la Ville de Saint-Eustache

Chantal Deschamps
Mairesse de la Ville de Repentigny

Gilles Pelletier
Maire de la Ville de Lorraine

Jean-Marc Robitaille
Maire de la Ville de Terrebonne

Couronne Sud

Réjean Boyer
Maire de la Ville de Vaudreuil-Dorion

Pierre Bourbonnais
Maire de la Ville de Chambly

André J. Côté
Maire de la Ville de Candiac

Jacques Moreau
Maire de la Ville de Verchères

Organigramme

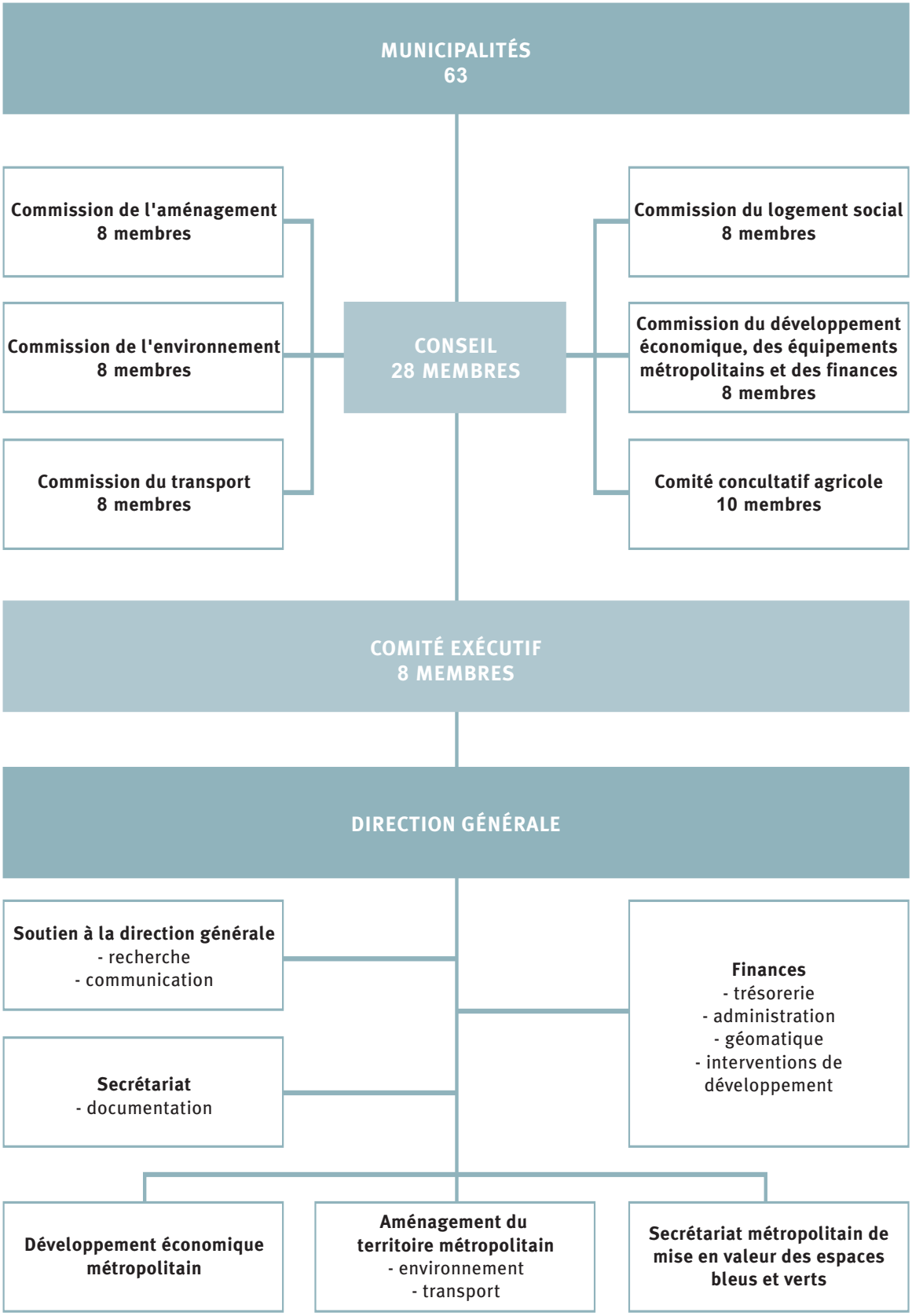

Les membres du comité exécutif

Président

Gérald Tremblay
Maire de la Ville de Montréal

Vice-président

Jacques Olivier
Maire de la Ville de Longueuil

Membres

Georges Bossé
Membre du comité exécutif de la Ville de Montréal

Jean-Marc Robitaille
Maire de la Ville de Terrebonne

Pierre Bourbonnais
Maire de la Ville de Chambly

Gilles Vaillancourt
Maire de la Ville de Laval

Michel Prescott
Vice-président du comité exécutif de la Ville de Montréal

Frank Zampino
Président du comité exécutif de la Ville de Montréal

Les rencontres des instances décisionnelles

En 2004, le Conseil a tenu un total de sept assemblées tandis que le comité exécutif s'est réuni 16 fois. De leur côté, les commissions se sont réunies 28 fois dont cinq assemblées publiques et le comité consultatif agricole, quatre fois. De plus, la Commission du développement économique, des équipements métropolitains et des finances a tenu cinq assemblées publiques de consultation. Le Conseil a adopté un total de 46 résolutions et le Comité exécutif, 187.

La commission de l'aménagement

Jusqu'au 17 juin 2004

Présidente :

Francine Senécal
Vice-présidente du comité exécutif
de la Ville de Montréal

Vice-présidents :

Claude Carignan
Maire de la Ville de Saint-Eustache

Jean-Jacques Beldié
Membre du conseil de la Ville de Laval

Membres :

Pierre Bourbonnais
Maire de la Ville de Chambly

Laurent Dugas
Membre du conseil
de la Ville de Montréal

Robert Libman
Membre du comité exécutif
de la Ville de Montréal

Jean Gérin
Membre du comité exécutif
de la Ville de Longueuil

Frank Zampino
Président du comité exécutif
de la Ville de Montréal
Délégués:

Basile Angelopoulos
Membre du conseil
de la Ville de Laval pour M. Beldié

Bertrand Girard
Membre du conseil de la Ville
de Longueuil pour M. Gérin

Stéphane Harbour
Membre du conseil de la Ville de
Montréal, maire de l'arrondissement
d'Outremont pour M. Zampino

Depuis le 17 juin 2004

Présidente :

Francine Senécal
Vice-présidente du comité exécutif
de la Ville de Montréal

Vice-président :

Claude Carignan
Maire de la Ville de Saint-Eustache

Membres :

Pierre Bourbonnais
Maire de la Ville de Chambly

Laurent Dugas[6]
Membre du conseil
de la Ville de Montréal

Robert Libman
Membre du conseil
de la Ville de Montréal
Maire de l'arrondissement de Côte-Saint-Luc – Hampstead-Montréal-Ouest

Basile Angelopoulos*
Membre du conseil de la Ville de Laval

Bertrand Girard*
Membre du comité exécutif
de la Ville de Longueuil

Stéphane Harbour*
Membre du comité exécutif
de la Ville de Montréal

* *Conseillers municipaux non membres du conseil de la Communauté métropolitaine de Montréal.*

5 *Au cours de l'année 2004, les mandats des membres des commissions sont venus à échéance et le Conseil a procédé à de nouvelles nominations à sa séance du 17 juin 2004.*

6 *Jusqu'à sa démission le 8 novembre 2004.*

La commission du développement économique, des équipements métropolitains et des finances

Jusqu'au 17 juin 2004

Président :

Poste vacant

Vice-présidents :

Jean Gérin
Membre du comité exécutif
de la Ville de Longueuil

André J. Côté
Maire de la Ville de Candiac

Membres :

Georges Bossé
Membre du comité exécutif
de la Ville de Montréal

Alan DeSousa
Membre du comité exécutif
de la Ville de Montréal

Jean-Jacques Beldié
Membre du conseil
de la Ville de Laval

Claude Carignan
Maire de la Ville de Saint-Eustache

Alvaro Farinacci
Membre du conseil
de la Ville de Montréal

Délégués :

Norman Girard
Membre du conseil
de la Ville de Laval pour M. Beldié

Michel Desjardins
Membre du conseil
de la Ville de Longueuil pour M. Gérin

Depuis le 17 juin 2004

Président :

Jean Gérin
Membre du conseil
de la Ville de Longueuil
Président de l'arrondissement
de Saint-Bruno-de-Montarville

Vice-présidents :

Carol Beaupré
Membre du conseil
de la Ville de Montréal

Gilles Pelletier
Maire de la Ville de Lorraine

Membres :

Georges Bossé
Membre du comité exécutif
de la Ville de Montréal

Alan DeSousa
Membre du comité exécutif
de la Ville de Montréal

Norman Girard*
Membre du comité exécutif
de la Ville de Laval

Jacques Moreau
Maire de la Ville de Verchères

Bertrand Ward*
Membre du conseil
de la Ville de Montréal

* *Conseillers municipaux non membres du conseil de la Communauté métropolitaine de Montréal.*

La commission de l'environnement

Jusqu'au 17 juin 2004

Président :

André Boileau
Vice-président du comité exécutif
de la Ville de Laval

Vice-présidents :

Alvaro Farinacci
Membre du conseil
de la Ville de Montréal

Réjean Boyer
Maire de la Ville de Vaudreuil-Dorion

Membres :

Alan DeSousa
Membre du comité exécutif
de la Ville de Montréal

Michel Latendresse
Membre du comité exécutif
de la Ville de Longueuil

Gilles Pelletier
Maire de la Ville de Lorraine

Frank Zampino
Président du comité exécutif
de la Ville de Montréal

Délégués :

Bernard Blanchet
Conseiller de l'arrondissement
de Lachine pour M. Zampino

Denise Filion
Membre du conseil de la Ville
de Longueuil pour M. Latendresse

Francine Légaré
Membre du conseil de la
Ville de Laval pour M. Boileau

Depuis le 17 juin 2004

Président :

André Boileau
Vice-président du comité exécutif
de la Ville de Laval

Vice-présidents :

Alvaro Farinacci
Membre du conseil
de la Ville de Montréal

André J. Côté
Maire de la Ville de Candiac

Membres :

Alan DeSousa
Membre du comité exécutif
de la Ville de Montréal

Michel Latendresse
Membre du comité exécutif
de la Ville de Longueuil

Dida Berku*
Membre du conseil
de la Ville de Montréal

Jean-Marc Robitaille
Maire de la Ville de Terrebonne

Monique Worth
Membre du conseil
de la Ville de Montréal
Mairesse de l'arrondissement
de Pierrefonds – Senneville

* *Conseillère municipale non membre du conseil de la Communauté métropolitaine de Montréal.*

La commission du logement social

Jusqu'au 17 juin 2004

Président :

Réjean Boyer
Maire de la Ville de Vaudreuil-Dorion

Vice-présidents:

James V. Infantino
Membre du conseil de la Ville de Montréal

Michel Latendresse
Membre du comité exécutif
de la Ville de Longueuil

Membres :

Michel Prescott
Vice-président du comité exécutif
de la Ville de Montréal

André Boileau
Vice-président du comité exécutif
de la Ville de Laval

Gilles Pelletier
Maire de la Ville de Lorraine

Francine Senécal
Vice-présidente du comité exécutif
de la Ville de Montréal

Frank Zampino
Président du comité exécutif
de la Ville de Montréal

Délégués :

Suzanne Caron
Membre du conseil de
la Ville de Montréal.
Mairesse de l'arrondissement
de Mont-Royal pour M. Zampino

Richard Goyer
Membre du conseil de
la Ville de Laval pour M. Boileau

Manon D. Hénault
Membre du conseil de la Ville
de Longueuil pour M. Latendresse

Depuis le 17 juin 2004

Présidente :

Chantal Deschamps
Mairesse de la Ville de Repentigny

Vice-présidents:

James V. Infantino
Membre du conseil de la Ville de Montréal

Manon D. Héneault*
Membre du comité exécutif
de la Ville de Longueuil

Membres :

Michel Prescott
Vice-président du comité exécutif
de la Ville de Montréal

Réjean Boyer
Maire de la Ville de Vaudreuil-Dorion

Francine Légaré*
Membre du conseil de la Ville de Laval

Cosmo Maciocia*
Membre du comité exécutif
de la Ville de Montréal

Marius Minier*
Membre du conseil
de la Ville de Montréal

* *Conseillers municipaux non membres du conseil de la Communauté métropolitaine de Montréal.*

La commission du transport

Jusqu'au 17 juin 2004

Présidente :

Chantal Deschamps
Mairesse de la Ville de Repentigny

Vice-président :

Jean-Jacques Beldié
Membre du conseil de la Ville de Laval

Membres :

Claude Dauphin
Membre du comité exécutif
de la Ville de Montréal

Frank Zampino
Président du comité exécutif
de la Ville de Montréal

Jean Gérin
Membre du comité exécutif
de la Ville de Longueuil

James V. Infantino
Membre du conseil
de la Ville de Montréal

Jacques Moreau
Maire de la Ville de Verchères

Délégués :

Guy Boissy
Membre du comité exécutif
de la Ville de Longueuil pour M. Gérin

Roger Chartier
Maire de la municipalité
de Calixa-Lavallée pour M. Moreau

Sylvie Clermont
Membre du conseil de la Ville
de Laval pour M. Beldié

Depuis le 17 juin 2004

Président :

Réjean Boyer
Maire de la Ville de Vaudreuil-Dorion

Vice-présidents :

Jean-Jacques Beldié
Membre du conseil de la Ville de Laval

Manon Barbe*
Membre du conseil
de la Ville de Montréal
Mairesse de l'arrondissement
de LaSalle

Membres :

Claude Dauphin
Membre du comité exécutif
de la Ville de Montréal

Frank Zampino
Président du comité exécutif
de la Ville de Montréal

Guy Boissy*
Membre du conseil
de la Ville de Longueuil

Jean-Marc Gibeau*
Membre du conseil
de la Ville de Montréal

Gilles Pelletier
Maire de la Ville de Lorraine

* *Conseillers municipaux non membres du conseil de la Communauté métropolitaine de Montréal.*

Le comité consultatif agricole[7]

Membres issus du conseil de la Communauté :

Jacques Moreau, président
Maire de la Ville de Verchères

André Boileau
Vice-président du comité exécutif
de la Ville de Laval

Claude Carignan
Maire de la Ville de Saint-Eustache

Alan DeSousa
Membre du comité exécutif
de la Ville de Montréal

Michel Latendresse
Membre du comité exécutif
de la Ville de Longueuil

Membres représentant les producteurs agricoles :

Richard Maheu, vice-président
Président de la Fédération de l'UPA
Outaouais-Laurentides

Marcel Denis
Président du syndicat
de Sainte-Scholastique
Fédération de l'UPA Outaouais-Laurentides

Bernard Isabey
Producteur agricole
Fédération de l'UPA de Saint-Hyacinthe

Gilbert Mathieu
Président du syndicat de l'UPA
Laurentien
Fédération de l'UPA de Lanaudière

Eddy Proulx
Président du syndicat de l'UPA
de Saint-Clet
Fédération de l'UPA
de Saint-Jean-de-Valleyfield

Délégués :

Jacques Cardinal
Membre du conseil de la Ville de Montréal,
Maire de l'arrondissement de L'Île-Bizard
Sainte-Geneviève – Sainte-Anne-de-Bellevue pour M. DeSousa

Sylvie Clermont
Membre du conseil de la Ville de Laval
pour M. Boileau

Les membres de la Communauté au conseil d'administration de l'Agence métropolitaine de transport

Jean-Jacques Beldié
Membre du conseil de la Ville de Laval

Claude Dauphin
Membre du comité exécutif
de la Ville de Montréal

Chantal Deschamps[8]
Mairesse de la Ville de Repentigny

Jacques Moreau[9]
Maire de la Ville de Verchères

Réjean Boyer[10]
Maire de la Ville de Vaudreuil-Dorion

---

7 *À sa séance du 17 juin 2004, le Conseil a renouvelé le mandat des membres du comité consultatif agricole dont le mandat était échu, en plus de désigner Mme Sylvie Clermont comme membre déléguée à M. Boileau.*
8 *Jusqu'au 19 février 2004.*
9 *Depuis sa nomination le 19 février 2004 jusqu'au 17 juin 2004.*
10 *À compter de sa nomination au poste de président de la Commission du transport de la Communauté le 17 juin 2004 en remplacement de M. Moreau.*

Les Annexes

Les 63 municipalités de la Communauté métropolitaine de Montréal

	Municipalités	Population (2004)	MRC
1	Beauharnois	11 722	BEAUHARNOIS-SALABERRY
2	Beloeil	19 351	VALLÉE DU RICHELIEU
3	Blainville	38 587	THÉRÈSE DE BLAINVILLE
4	Boisbriand	27 264	THÉRÈSE DE BLAINVILLE
5	Bois-des-Filion	7 934	THÉRÈSE DE BLAINVILLE
6	Calixa-Lavallée	492	LAJEMMERAIS
7	Candiac	13 337	ROUSSILLON
8	Carignan	6 029	VALLÉE DU RICHELIEU
9	Chambly	20 923	VALLÉE DU RICHELIEU
10	Charlemagne	5 812	L'ASSOMPTION
11	Châteauguay	41 994	ROUSSILLON
12	Contrecoeur	5 305	LAJEMMERAIS
13	Delson	7 181	ROUSSILLON
14	Deux-Montagnes	17 553	DEUX-MONTAGNES
15	Hudson	4 960	VAUDREUIL-SOULANGES
16	La Prairie	19 731	ROUSSILLON
17	L'Assomption	16 062	L'ASSOMPTION
18	Laval	354 248	LAVAL
19	Léry	2 382	ROUSSILLON
20	Les Cèdres	5 425	VAUDREUIL-SOULANGES
21	L'Île-Cadieux	129	VAUDREUIL-SOULANGES
22	L'Île-Perrot	9 685	VAUDREUIL-SOULANGES
23	Longueuil	380 580	LONGUEUIL
24	Lorraine	9 708	THÉRÈSE DE BLAINVILLE
25	Mascouche	30 709	LES MOULINS
26	McMasterville	4 094	VALLÉE DU RICHELIEU
27	Mercier	9 765	ROUSSILLON
28	Mirabel	29 470	MIRABEL
29	Montréal	1 862 608	MONTRÉAL
30	Mont-Saint-Hilaire	14 788	VALLÉE DU RICHELIEU
31	Notre-Dame-de-l'Île-Perrot	8 964	VAUDREUIL-SOULANGES
32	Oka	4 460	DEUX-MONTAGNES

	Municipalités	Population (2004)	MRC
33	Otterburn Park	8 251	VALLÉE DU RICHELIEU
34	Pincourt	10 384	VAUDREUIL-SOULANGES
35	Pointe-Calumet	5 803	DEUX-MONTAGNES
36	Pointe-des-Cascades	952	VAUDREUIL-SOULANGES
37	Repentigny	74 259	L'ASSOMPTION
38	Richelieu	5 289	ROUVILLE
39	Rosemère	13 784	THÉRÈSE DE BLAINVILLE
40	Saint-Amable	7 562	LAJEMMERAIS
41	Saint-Basile-le-Grand	13 153	VALLÉE DU RICHELIEU
42	Saint-Constant	23 627	ROUSSILLON
43	Sainte-Anne-des-Plaines	13 258	THÉRÈSE DE BLAINVILLE
44	Sainte-Catherine	16 454	ROUSSILLON
45	Sainte-Julie	27 756	LAJEMMERAIS
46	Sainte-Marthe-sur-le-Lac	9 141	DEUX-MONTAGNES
47	Sainte-Thérèse	25 003	THÉRÈSE DE BLAINVILLE
48	Saint-Eustache	41 256	DEUX-MONTAGNES
49	Saint-Isidore	2 445	ROUSSILLON
50	Saint-Jean-Baptiste	2 738	VALLÉE DU RICHELIEU
51	Saint-Joseph-du-Lac	5 091	DEUX-MONTAGNES
52	Saint-Lazare	13 788	VAUDREUIL-SOULANGES
53	Saint-Mathias-sur-Richelieu	4 266	ROUVILLE
54	Saint-Mathieu	1 968	ROUSSILLON
55	Saint-Mathieu-de-Beloeil	2 329	VALLÉE DU RICHELIEU
56	Saint-Philippe	4 066	ROUSSILLON
57	Saint-Sulpice	3 384	L'ASSOMPTION
58	Terrasse-Vaudreuil	2 094	VAUDREUIL-SOULANGES
59	Terrebonne	83 792	LES MOULINS
60	Varennes	20 369	LAJEMMERAIS
61	Vaudreuil-Dorion	21 176	VAUDREUIL-SOULANGES
62	Vaudreuil-sur-le-Lac	900	VAUDREUIL-SOULANGES
63	Verchères	4 849	LAJEMMERAIS
	Total	**3 460 439**	

Source : Gouvernement du Québec, Décret 1296-2003, *10 décembre 2003, concernant la population des municipalités et des arrondissements pour l'année 2004.*

La CMM en quelques chiffres

1	**COMMUNAUTÉ** Depuis le 1er janvier 2001
14	**MUNICIPALITÉS RÉGIONALES DE COMTÉ** dont 4 sont des villes avec compétences de MRC
63	**MUNICIPALITÉS LOCALES**
1 (sur 63)	**VILLE (MONTRÉAL)** de plus de 1,8 million d'habitants
2 (sur 63)	**VILLES (LAVAL ET LONGUEUIL)** de plus de 350 000 habitants
19 (sur 63)	**MUNICIPALITÉS** qui comptent entre 15 000 et 84 000 habitants
41 (sur 63)	**MUNICIPALITÉS** qui comptent moins de 15 000 habitants
5	**RÉGIONS ADMINISTRATIVES** dont trois partiellement comprises (Laurentides, Lanaudière, Montérégie)
7	**CONFÉRENCES RÉGIONALES DES ÉLUS** dont quatre partiellement comprises (Laurentides, Lanaudière, deux dans la Montérégie)
4360 km²	**DE SUPERFICIE TOTALE** dont 525 km² de surfaces aquatiques et 2 218 km² de terres agricoles protégées, soit 58 % du territoire
3,4 MILLIONS	**D'HABITANTS** soit près de 50 % de la population du Québec
885	**HABITANTS AU km²**
1,39 MILLION	**DE LOGEMENTS PRIVÉS** dont 49,9 % sont en mode locatif
2,4	**PERSONNES PAR MÉNAGE**
18,7 %	**DES HABITANTS SONT DES IMMIGRANTS** dont un tiers est arrivé depuis au moins 10 ans
75	**LANGUES PARLÉES** dont les plus parlées sont le français, majoritairement et l'anglais
20,6 %	**DES HABITANTS PARLENT AU MOINS DEUX LANGUES À LA MAISON** dont la moitié n'est ni le français ni l'anglais

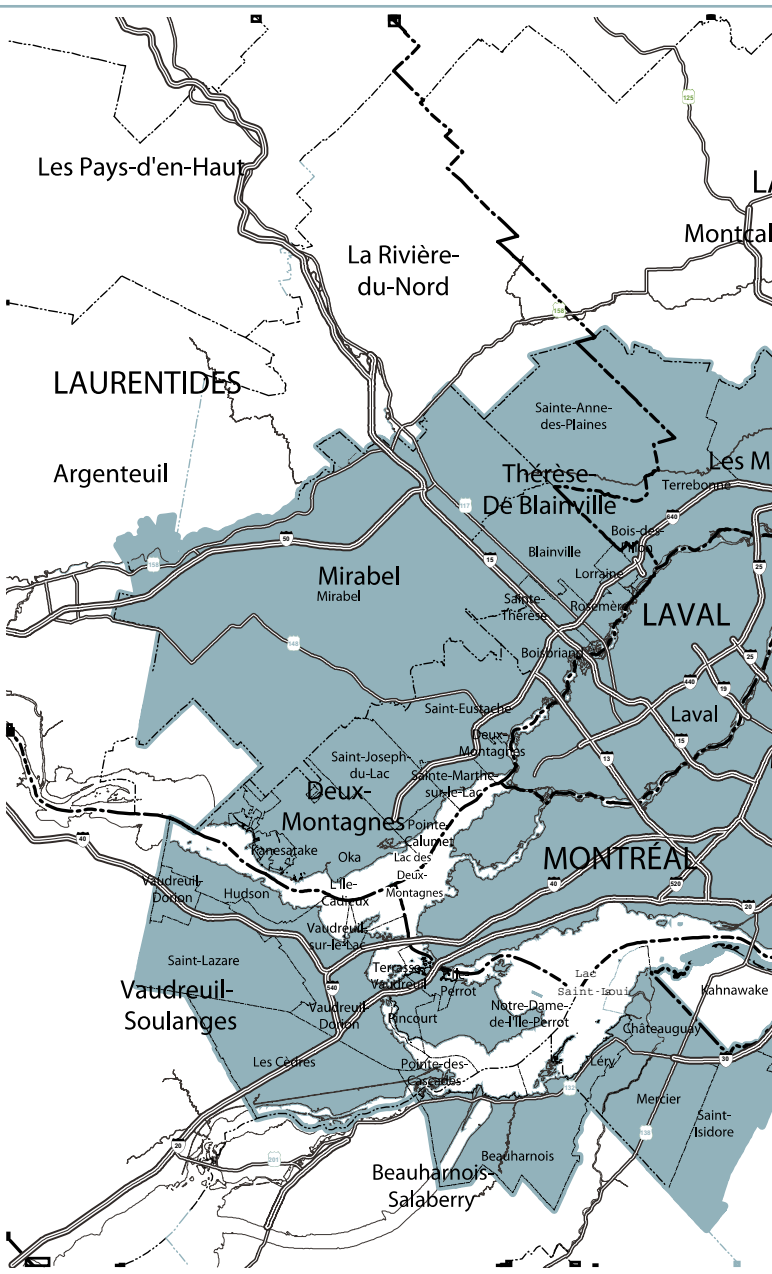

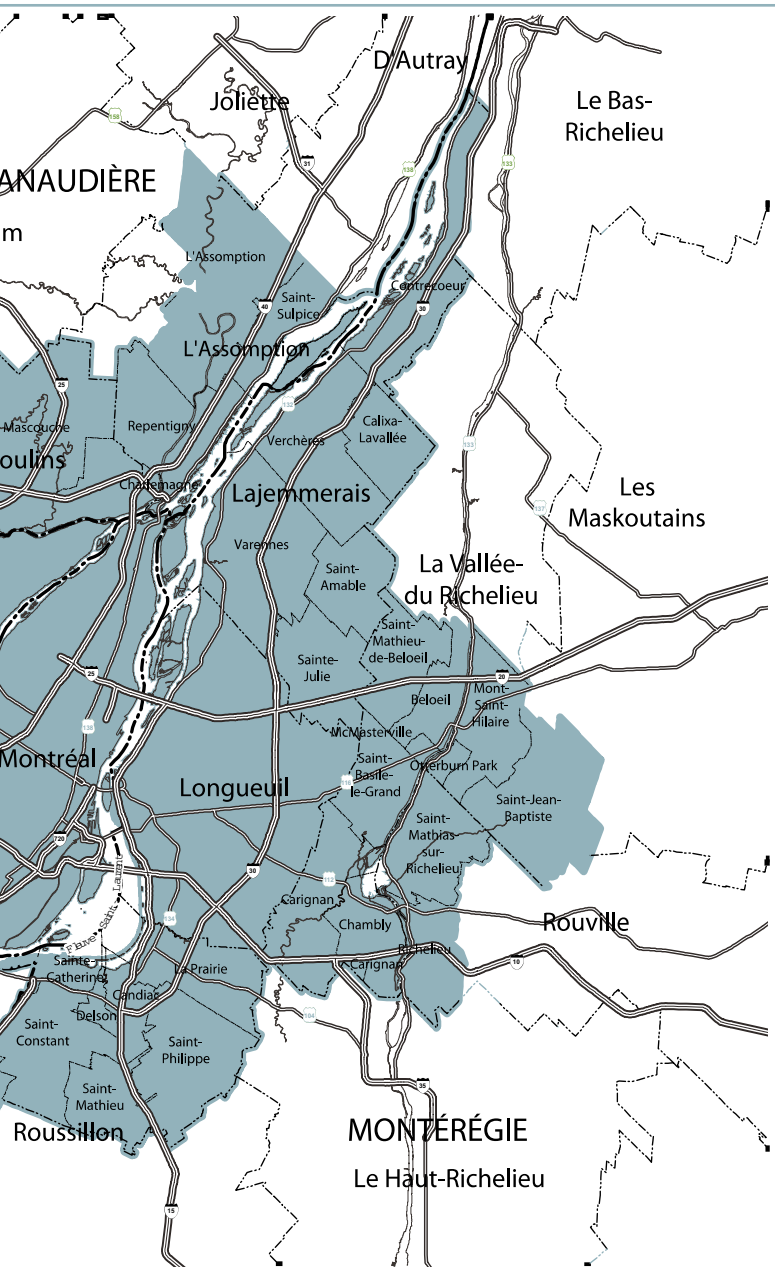

120	**COMMUNAUTÉS CULTURELLES**
19,4 %	**DES HABITANTS DE PLUS DE 20 ANS DÉTIENNENT AU MOINS UN BACCALAURÉAT UNIVERSITAIRE**
133 MILLARDS	**DE PIB MÉTROPOLITAIN** soit 36 800 $CA par habitant en 2004
1,81 MILLION	**EMPLOIS EN 2004** soit 49 % des emplois du Québec
143 500	**EMPLOIS DANS LA NOUVELLE ÉCONOMIE** dont 95 000 dans les secteurs des technologies de l'information, 30 000 dans le secteur de l'aérospatiale et 18 500 dans le secteur biopharmaceutique en 2003
14 MILLIONS	**DE VISITEURS** dans la RMR de Montréal
80 MILLIONS	**DE CONSOMMATEURS** dans un rayon de 1 000 km
1,84 MILLION	**D'AUTOMOBILES** soit 1,23 auto par logement en 2003
8,1 MILLIONS	**DE DÉPLACEMENTS** en 24 heures en 1998 dont 69,9 % en automobile, 13,5 % en transport public, 13 % non motorisés et 5,2 % en autres modes
2	**AÉROPORTS INTERNATIONAUX** avec un trafic de 8,9 millions de voyageurs en 2003
1	**PORT** avec un trafic de 23,6 millions de tonnes de marchandises en 2004, dont 46 % par conteneurs
5	**UNIVERSITÉS** trois francophones et deux anglophones et leurs écoles affiliées comptant au total 156 000 étudiants en 2002
66	**CEGEPS ET COLLÈGES** publics et privés
201	**CENTRES DE RECHERCHE**
60	**CONSULATS ET DÉLÉGATIONS ÉTRANGÈRES**

Communauté métropolitaine
de Montréal

1002, rue Sherbrooke Ouest, Bureau 2400
Montréal (Québec) H3A 3L6

514-350-2550 514-350-2599
www.cmm.qc.ca - info@cmm.qc.ca